

DÉPARTEMENT : SAVOIE
ARRONDISSEMENT : ST JEAN DE MAURIENNE
COMMUNE : ALBIEZ LE JEUNE

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 7 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois de mai à neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc BLANGY, Maire.

PRÉSENTS : MMES et MM BLANGY Jean-Marc, PERNET Florian, BRUNET Michel, GACHET Edith, DUQUESNOIS Olivier, GORRE Xavier, BASSO Philippe, FARCE Xavier.

EXCUSÉS :

ABSENTS : GORRE Alfred, JULLIEN Jean-Charles, BÉTRANCOURT Brigitte.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PERNET Florian

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 9 heures 35.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal si le compte-rendu de la séance précédente du 1^{er} avril 2022 suscite des remarques.

Le compte-rendu est approuvé par 7 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (MB – absent le 1/04).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour : travaux de maintenance forêt communale d'Albiez le Jeune, convention avec l'association des Jeunes d'Albiez le Jeune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention, accepte d'ajouter les deux points à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité
2. Création d'un poste pour accroissement saisonnier d'activité (surveillant de baignade)
3. Travaux de maintenance forêt communale d'Albiez-le-Jeune
4. Convention avec l'association des Jeunes d'Albiez le Jeune
5. Questions diverses

1 – CRÉATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

L'employé municipal d'Albiez-le-Jeune a posé sa demande de démission le 04 avril 2022. Sa démission a été acceptée le 11 avril 2022.

Afin de remplacer l'agent technique démissionnaire, M. le Maire propose d'embaucher un remplaçant pour la période estivale (poste à mi-temps – 6 mois).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

➤ **DÉCIDE** de créer un emploi non permanent à temps non complet d'agent technique à raison de 17,5 heures hebdomadaires pour une durée de 6 mois.

2 – CRÉATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

En vue de la saison d'été, M. le Maire propose d'embaucher un surveillant de baignade, détenteur au minimum du PSC1, pour le plan d'eau.

O. Duquesnois pense qu'il faudrait améliorer la signalisation de la zone de loisirs (horaires de surveillance, plan d'eau de pêche, zone de baignade interdite,...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

➤ **DÉCIDE** de créer un emploi non permanent à temps complet de surveillant de baignade à compter du lundi 11 juillet 2022 jusqu'au dimanche 21 août 2022.

3 – TRAVAUX DE MAINTENANCE FORÊT COMMUNALE D'ALBIEZ LE JEUNE

L'ONF propose des travaux de maintenance sur la forêt communale : il s'agit de travaux de peinture (1200€ HT) et d'élagage de peuplements résineux (920€ HT) pour un montant total de 2120 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

➤ **DÉCIDE** d'accepter le devis de travaux de maintenance de la forêt communale proposé par l'ONF et d'affecter les crédits nécessaires au budget 2022.

4 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES JEUNES D'ALBIEZ LE JEUNE

M. le Maire soumet au conseil municipal le projet de convention avec l'association des Jeunes d'Albiez le Jeune. Celle-ci a pour objet, la mise à disposition à titre gratuit d'un local dans le bâtiment de l'ancienne Cure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

➤ **APPROUVE** la convention avec l'association des Jeunes d'Albiez le Jeune ;

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention.

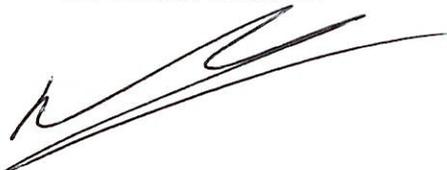
5 – QUESTIONS DIVERSES

- P. Basso est prêt à prendre le poste d'employé communal à temps partiel (mi-temps au maximum). Il serait disponible à partir de mi-juin 2022.

- La pépinière de la Lauzière a planté des plantes vivaces (dont des arbustes) sur les 3 massifs principaux du Chef-Lieu de la commune pour un montant de 460€ TTC.

La séance est levée à 11h26.

Le Secrétaire de séance
M. Florian PERNET



Le Maire,
M. Jean-Marc BLANGY